

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3383

présenté par

M. Benbrahim, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	750 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds exceptionnel pour le recyclage des friches (<i>ligne nouvelle</i>)	750 000 000	0
TOTAUX	750 000 000	750 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes vise à mettre en oeuvre une des mesures de notre programme budgétaire présenté à Blois fin août dernier. Dans le cadre des mesures d'investissement pour relancer la croissance et l'économie, cet amendement propose la relance d'un appel à projet exceptionnel pour le recyclage et la mutation des friches, sur le modèle de celui mis en oeuvre en 2021 par le Gouvernement dans le cadre de la relance post Covid-19 et avec le même montant de crédits de 750M€.

Le recyclage des friches répond à plusieurs enjeux parmi lesquelles la production de logements ou d'activités en zone urbaine, là où le foncier disponible est rare et cher, mais aussi en zone rurale afin de lutter contre l'étalement urbain ou la désertification des centre-bourgs. Le recyclage des friches apporte en outre une réponse adaptée dans le cadre de la dynamique de réduction de l'artificialisation des sols engagée avec la loi dite « Climat et résilience ».

Naturellement le recyclage de friches induit des coûts supplémentaires qui peuvent être élevés, pour la démolition de structures existantes ou, surtout, la dépollution des sols, notamment sur les friches

industrielles. En outre, selon la nature des opérations, les exigences en la matière sont plus ou moins élevées. La réalisation de logements impliquant un niveau de dépollution des sols plus marqué. Voici une illustration de ces coûts :

	Projets d'aménagement et proto-aménagement Valeur médiane en k€ / Ha friche traitée (projets > 5000m ² de f					
	Etudes liées au recyclage	Archéologie	Déconstruction et dépollution du bâti	dont désamiantage	Dépollution sol et eau	Autres frais remise en e
non pollué	nd	nd	189	0	0	nd
bâti pollué	39	nd	239	71	0	54
sol pollué	20	nd	119	0	214	50
bâti et sol pollué	30	nd	224	116	133	54
Total Résultat	26	10	222	97	149	50

L'aide ainsi apportée permet d'aider à l'équilibrage économique des opérations et, s'agissant en particulier du logement, à accompagner des prix de sortie qui demeurent abordables pour les futurs occupants.

Le Cerema a réalisé un bilan précis du dispositif mis en oeuvre en 2021 et qui démontre toute sa pertinence. Ce sont ainsi 1382 projets qui ont été soutenus par le fonds pour un total de 750 millions d'euros. Ces projets devaient permettre le recyclage de 3375 hectares de friches et la production de près de 6 700 000 m² de surfaces de logements (dont plus d'un tiers de logements sociaux), plus de 5 millions de m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 4 millions de m² d'équipements publics.

Sur le plan financier, le Fonds Friches a contribué à la croissance économique : **1 Million d'euros de subvention du Fonds Friches** contribue à déclencher **20 Millions d'euros HT de dépenses d'investissement** directement liées aux projets lauréats. Près de la moitié des lauréats (projets d'aménagement et de remise en état des sols) généreront à l'aval un investissement supplémentaire par le secteur de la construction. **4,6 hectares de friches sont recyclés pour 1 Million d'euros du Fonds Friches.**

S'agissant d'opérations émergeant majoritairement à la TVA à taux normal, l'État est susceptible de percevoir un produit de TVA supérieur au montant du fonds friche mobilisé, sans compter les autres recettes liées aux cotisations sociales sur des opérations intensives en main d'œuvre, où en droits et impositions diverses pour les collectivités locales.

Ce dispositif est ainsi un dispositif pertinent pour répondre aux enjeux du ZAN, relancer la production de logement et soutenir l'économie avec un coût modéré pour les finances publiques au regard de l'effet levier identifié suite à l'expérience de 2021.

Afin d'assurer la recevabilité financière il est donc proposé de créer un programme distinct composé d'une action unique intitulé « Fonds exceptionnel pour le recyclage des friches » et doté de 750M€ en AE et CP par la minoration à due concurrence des mêmes crédits de l'action 41 du programme 203. Naturellement nous n'avons pas l'intention de pénaliser ce

programme et en cas d'adoption de notre amendement nous souhaitons que le Gouvernement lève le gage.